



AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE

27 avril 2020 Numéro d'index : AFR 16/2214/2020

BURUNDI: DONNER LA PRIORITÉ AUX DROITS HUMAINS EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Le 20 mai 2020, les Burundais-es devraient se rendre aux urnes pour élire un nouveau président – dans le cadre de cinq élections au niveau national et local prévues entre mai et août. Beaucoup considèrent la prochaine élection présidentielle comme un moment particulièrement important, compte tenu à la fois de la crise née des dernières élections de 2015 et du fait que le président sortant Pierre Nkurunziza ne se présentant pas à nouveau, le scrutin promet de déboucher sur un changement à la tête du pays.

Toutefois, alors que le pays entre dans la période de campagne officielle, le contexte politique n'est pas encourageant. En effet, un climat de peur règne dans le pays et de graves atteintes aux droits humains se poursuivent sans relâche. En plus de leurs difficultés quotidiennes, les Burundais-es doivent désormais faire face à l'impact de la pandémie mondiale de COVID-19. À ce jour, rien n'indique que les élections seront reportées. En effet, le Premier vice-président a déclaré que « ceux qui veulent reporter les élections à cause du coronavirus sont des ennemis de la démocratie¹ ». Bien que la pandémie appelle une réponse forte de l'État, certaines actions du gouvernement semblent arbitrairement ignorer la nécessité de protéger les droits humains pendant ce processus. Par exemple, il a menacé de sanctions les institutions prenant des mesures de protection proactives, au motif que celles-ci « devancent le gouvernement » et visent à « manipuler ou à désorienter l'opinion publique² ». Les grands rassemblements politiques et religieux continuent de se tenir. Des postes de lavage des mains sont mis en place et les populations sont invitées à éviter les poignées de mains, mais peu de mesures de distanciation sociale sont instaurées. Face à l'ampleur des enjeux, tant sur le plan politique que sur celui de la protection de la santé publique, les Burundais-es doivent avoir la certitude que des décisions cruciales sont prises pour les protéger et garantir le respect de leurs droits humains, en dehors de tout calcul politique.

Les élections de 2020 seront inévitablement comparées à celles de 2015. En effet, à supposer qu'elles aient lieu, elles se dérouleront sur fond de crise politique et des droits humains après que le président Pierre Nkurunziza avait décidé de briguer un troisième mandat en 2015. Des manifestations de rue de grande ampleur avaient éclaté après la décision du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie au Burundi – Forces pour la défense de la démocratie au Burundi (CNDD-FDD), de présenter la candidature du président Pierre Nkurunziza à l'élection du 25 avril 2015. Elles ont été suivies par une tentative de coup d'État manquée à la mi-mai de la même année³. La répression brutale qui a caractérisé la réponse du gouvernement, d'abord aux manifestations puis à la tentative de coup d'État, s'est durablement installée au fur et à mesure que la crise se prolongeait. Les efforts déployés par la Communauté de l'Afrique de l'Est, avec le soutien de l'Union africaine, des Nations unies et d'autres organisations pour trouver une solution politique à la crise par le biais du processus de dialogue inter-burundais n'ont pas réussi à garantir la réouverture de l'espace politique et civique⁴.

L'engagement pris par le président Pierre Nkurunziza dans son discours du 7 juin 2018 de ne pas briguer un nouveau mandat⁵ et la décision du CNDD-FDD de présenter la candidature du général Evariste Ndayishimiye, secrétaire général du parti, à

¹ Iwacu, « Burundi/Covid-19 : "Pas de question d'ajourner les élections", dixit Gaston Sindimwo », 7 avril 2020, <https://www.iwacu-burundi.org/burundi-covid-19-pas-de-question-dajourner-les-elections-dixit-gaston-sindimwo/>

² Déclaration du porte-parole du gouvernement Prosper Ntahorwamiye, 25 mars 2020, <https://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2020/03/Coronavirus-communiqu%C3%A9A9.pdf>

³ Amnesty International, *Bravant les balles : L'usage excessif de la force pour le maintien de l'ordre pendant les manifestations au Burundi*, 28 juillet 2015, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/2100/2015/fr/>

⁴ Bureau de l'envoyé spécial pour le Burundi, 'EAC receives report on deadlocked Burundi peace talks,' 4 février 2019, <https://oseb.unmissions.org/en/eac-receives-report-deadlocked-burundi-peace-talks>

⁵ Associated Press, 'Burundi's president says he won't run for another term', 7 juin 2018, <https://apnews.com/1ee417cof1194dc2bc47df755b027609>; Vidéo du discours prononcé à Bugendana, dans la province de Gitega, le 7 juin 2018, <https://www.facebook.com/sosmediasburundi/videos/1853882834673747/>

l'élection présidentielle de 2020 ont été salués par de nombreux membres de la communauté internationale qui y ont vu un geste positif⁶. On ignore cependant quelle influence le président Pierre Nkurunziza conservera sur les affaires nationales. En février 2020, l'Assemblée nationale a adopté une loi le désignant comme le « guide suprême du patriotisme » du pays. À ce titre, il doit être consulté sur les questions relatives à la sauvegarde de l'indépendance du pays, à la consolidation du patriotisme et à l'unité nationale⁷. Cela étant, le prochain changement attendu à la tête du pays offre au parti au pouvoir du Burundi l'occasion de rompre avec la répression qui a caractérisé les cinq dernières années et de passer à une phase de réforme des droits humains.

TENSIONS LIÉES À LA POLITIQUE ET À LA SÉCURITÉ

Le parti au pouvoir au Burundi, le CNDD-FDD, continue à maintenir un haut niveau de contrôle politique et social sur l'ensemble du pays. Des réfugiés qui ont récemment fui le pays ont déclaré à Amnesty International en décembre 2019 qu'ils avaient quitté le Burundi en raison du harcèlement exercé par les Imbonerakure, la branche jeunesse du CNDD-FDD, en raison de leur opposition réelle ou supposée au parti au pouvoir⁸. Ils font état de pressions, de surveillance et d'actes d'intimidation accrus dès lors qu'ils n'assistent pas à des réunions organisées par le parti au pouvoir. Cela concorde avec les témoignages recueillis par Amnesty International pendant plusieurs années⁹.

Les membres du principal parti d'opposition, le Congrès national pour la liberté (CNL), ont été particulièrement visés. Agathon Rwasa a officiellement lancé le CNL en février 2019. Il s'agit du troisième groupe politique d'opposition que l'ancien chef rebelle et vice-président de l'Assemblée nationale dirige après les Forces nationales de libération (FNL) et la coalition Amizero y'Abarundi. Les membres du parti au pouvoir ont souligné le fait que le CNL (et les entités qui l'ont précédé) ont pu organiser de grands rassemblements et réunions, tant à l'approche des élections de 2020 que pendant la campagne référendaire de 2018. Cela, d'après eux, atteste de l'ouverture politique du pays¹⁰. Toutefois, les membres et les dirigeants locaux du CNL ont fait l'objet d'attaques, d'arrestations et d'actes d'intimidation répétés. Plusieurs membres de ce parti ont même été tués pour des raisons qui seraient politiques. Le 16 mars 2020, un représentant local du CNL, Méthuselah Nahishakiye, a été abattu dans la province de Bujumbura Rural. Un membre de sa famille a déclaré qu'il était en conflit avec des Imbonerakure et recevait régulièrement des menaces. Toutefois, un administrateur local a affirmé que ce meurtre était lié à un conflit foncier¹¹. Un mois plus tôt, le porte-parole du CNL avait rapporté la mort d'un membre de son parti pendant sa détention à Bujumbura Rural, peu après son arrestation le 20 février¹². Les permanences locales du parti ont également été vandalisées ou détruites.

⁶ Voir, par exemple, Royaume-Uni, 43^e Conseil des droits de l'homme des Nations unies : Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi, 9 mars 2020, <https://www.gov.uk/government/speeches/un-human-rights-council-43-uk-statement-for-the-interactive-dialogue-with-the-commission-of-inquiry-on-burundi> ; Déclaration du Royaume des Pays-Bas - Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi, 10 mars 2020, <https://www.permanentrepresentations.nl/permanent-representations/pr-un-geneva/documents/publications/2020/03/10/43rd-hrc---burundi>; Déclaration de la Suisse - Dialogue international avec la Commission d'enquête sur le Burundi, 9 mars 2020, https://www.dfae.admin.ch/dam/mission-onu-omc-aele-geneve/en/speeches-to-the-un/2020/43%C3%A8me-hrc/Dialogue-interactif-Burundi_FR.pdf

⁷ VOA, « Le président Nkurunziza nommé "guide suprême du patriotisme" », 20 février 2020, <https://www.voafrique.com/a/le-pr%C3%A9sident-nkurunziza-nomm%C3%A9-guide-supr%C3%A9sident-du-patriotisme-5296222.html>

⁸ Entretiens d'Amnesty International, décembre 2019

⁹ Amnesty International, *Se soumettre ou fuir : La répression et l'insécurité poussent les Burundais-es à l'exil*, 29 septembre 2017, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/7139/2017/fr/>

¹⁰ Voir, par exemple, le tweet de Nubwacu Yves Lionel, conseiller à la Présidence, en réponse à un chercheur d'Amnesty International, le 19 septembre 2019 : « Madame, la semaine dernière encore, @AgathonRwasa organisait une réunion dans le nord du pays à laquelle un grand nombre de personnes ont participé. J'ai moi-même assisté au sud de Bujumbura à plusieurs activités politiques de @BurundiCnl. Arrêtez de diffuser des #FaussesNouvelles sur le #Burundi. » <https://twitter.com/LionelYves/status/1174624706454011904?s=20>

¹¹ Iwacu, « Bujumbura/Sécurité : un membre du CNL assassiné à Migera », 18 mars 2020, <https://www.iwacu-burundi.org/bujumbura-securite-un-membre-du-cnl-assassine-a-migera/>

¹² Iwacu, « La CNIDH préoccupée par les assassinats ciblés », 26 février 2020, <https://www.iwacu-burundi.org/la-cnidh-preoccupee-par-les-assassinats-cibles/>

Ces attaques, le plus souvent perpétrées par des membres des Imbonerakure, se poursuivent dans une impunité quasi totale. La condamnation de quatre membres des Imbonerakure à Muyinga en octobre 2019 pour l'assassinat d'un membre du CNL au cours d'une embuscade fait figure d'exception notable à la règle¹³.

En effet, un ancien dirigeant des Imbonerakure d'une région qui avait enregistré un nombre surprenant de votes négatifs lors du référendum de 2018 a déclaré à Amnesty International que le dirigeant local du parti au pouvoir lui avait demandé de « faire de [son] mieux pour les élections de 2020 » afin d'inciter les électeurs à voter pour le CNDD-FDD. Il a déclaré que ce responsable du parti lui avait demandé de faire tout ce qui était nécessaire – « d'utiliser la force ou même de tuer quelqu'un » – et qu'il le protégerait¹⁴.

Les tensions et la violence qui persistent entre le CNDD-FDD et les membres du CNL, en particulier leurs branches jeunesse respectives, sont alarmantes. Ces dernières semaines, des dizaines de membres du CNL auraient été arrêtés, accusés d'avoir participé à l'assassinat d'un responsable du CNDD-FDD à Ngozi et d'être impliqués dans la mort d'un jeune Imbonerakure après un affrontement à Kayanza¹⁵. En août 2019, un jeune membre des Imbonerakure a succombé à ses blessures à la suite d'affrontements avec des membres des Inyankamugayo (l'aile jeunesse du CNL)¹⁶. Le 3 mars 2020, le ministre de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement local, Pascal Barandagiye, a écrit aux gouverneurs de toutes les provinces et au maire de Bujumbura pour leur demander de suspendre toutes les marches des ailes jeunesse des partis politiques jusqu'au début officiel de la campagne¹⁷. Malgré cela et d'autres initiatives visant à apaiser les tensions, des affrontements et des tensions entre les Imbonerakure et les Inyankamugayo ont continué à être signalés ces dernières semaines, notamment dans les provinces de Bujumbura Rural, Rumonge, Cibitoke et Kayanza¹⁸.

Le gouvernement burundais a intensifié sa campagne pour encourager les réfugiés et les demandeurs d'asile burundais du monde entier, mais surtout ceux qui se trouvent actuellement en Tanzanie, à rentrer chez eux en 2019 au motif que le pays est en paix. Il est allé jusqu'à signer un accord bilatéral confidentiel avec le gouvernement tanzanien en août. Il prévoit le retour des réfugiés dans leur pays, avec ou sans leur consentement. Toutefois, à ce jour, les rapatriements forcés en masse, comme on a pu l'observer par le passé, n'ont pas eu lieu¹⁹.

Alors que les autorités mettent en avant la paix et la sécurité dans le pays pour encourager le retour des réfugiés, une série d'attaques armées au cours des derniers mois est venue mettre à mal cette affirmation. Le 22 octobre 2019, des affrontements ont éclaté entre les forces de sécurité burundaises et un groupe d'opposition armé - il s'agirait du mouvement RED-Tabara - dans la province de Bubanza. Un groupe de journalistes cherchant à réaliser un reportage sur l'attaque a été arrêté sur la route (voir détails ci-dessous). Le 16 novembre 2019, un poste militaire a été attaqué dans la province de Cibitoke. Le gouvernement burundais a mis en cause le Rwanda. Le gouvernement du Rwanda a fermement nié cette accusation²⁰. La présence d'un groupe armé dans la province de Bujumbura Rural a été signalée fin février 2020. Selon les autorités, 22 criminels armés et deux policiers ont été tués, six assaillants capturés et des armes ainsi que des munitions saisies. Plusieurs des personnes capturées ont ensuite été tuées par les forces de sécurité et des membres des Imbonerakure.

¹³ RFI, « Burundi : prison à vie pour quatre meurtriers Imbonerakure », 10 octobre 2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191009-burundi-prison-vie-meurtriers-imbonerakure>

¹⁴ Témoignage recueilli par Amnesty International, décembre 2019.

¹⁵ Iwacu, "Sources report 12 CNL members detained in Ngozi", 19 avril 2020, <https://www.iwacu-burundi.org/englishnews/sources-report-12-cnl-members-detained-in-ngozi/>; SOS Medias Burundi, Kayanza : une trentaine de militants CNL en détention, 14 avril 2020, <https://www.sosmediasburundi.org/2020/04/14/au-moins-trente-militants-du-cnl-en-detention-apres-l assassinat-dun-imbonerakure-a-kayanza/?fbclid=IwAR2InlPACVRoo-SP0g4LK11J96BEg1SN1TZyZkd68QZK0avq4VJ1-7VnYk>

¹⁶ Conseil de sécurité des Nations unies, *La situation au Burundi - Rapport du Secrétaire général (S/2019/837)*, 24 octobre 2019, <https://undocs.org/fr/S/2019/837>

¹⁷ Lettre du ministre de l'Intérieur, Pascal Barandagiye datée du 3 mars 2020, <https://twitter.com/IntumwaNews/status/1234817196720885762/photo/1>

¹⁸ Iwacu, « Province de Bujumbura : Rififi à Maramvya », 10 mars 2020, <https://iwacu.collateral-freedom.org/province-bujumbura-rififi-a-maramvya/>

¹⁹ Amnesty International, *Tanzanie : Les réfugiés burundais doivent continuer à être protégés*, 6 septembre 2019, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr56/1007/2019/fr/>

²⁰ Xinhua, "Rwanda denies accusation of attacking Burundi's military post", 29 novembre 2019, http://www.xinhuanet.com/english/2019-11/29/c_138591868.htm

La Commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi a conclu que des exécutions extrajudiciaires avaient été commises.²¹

En plus des pressions politiques et des préoccupations liées à l'insécurité, les Burundais·es sont confronté·e·s à de fortes tensions économiques à l'approche de ces élections. Plus de 1,7 million de personnes - sur une population d'environ 11 millions d'habitants - ont besoin d'une aide humanitaire²². Alors que les difficultés économiques du Burundi sont antérieures à la crise actuelle, le gouvernement a augmenté le fardeau financier de la population avec la collecte des contributions « volontaires » devant couvrir les coûts de l'organisation des élections de 2020. Elles ont été officiellement collectées entre décembre 2017 et juillet 2019. Quant aux fonctionnaires de l'État, leurs contributions ont été déduites directement de leurs salaires. Les contributions ont également été collectées par les administrateurs locaux et les membres des Imbonerakure. Les personnes qui ont refusé de s'en acquitter ont été battues et menacées²³. Les contributions aux élections ont continué à être collectées au-delà de la campagne de contribution officielle²⁴. Avant même le début officiel de cette campagne de contributions aux élections, les Burundais·es devaient verser des contributions aux activités du CNDD-FDD et participer à des campagnes de collecte de fonds, en plus de devoir s'acquitter de nombreux autres frais et « taxes »²⁵.

Parallèlement à la pression financière accrue qui pèse sur la population, l'environnement opérationnel des organisations non gouvernementales internationales est devenu de plus en plus difficile, le gouvernement poussant à un contrôle toujours plus strict de leurs activités et de leur personnel, ce qui pose des obstacles à la fourniture de l'aide humanitaire tant nécessaire²⁶.

LE CONTRÔLE DU DISCOURS - DES ATTAQUES CONTRE LES MÉDIAS

Les restrictions permanentes imposées aux médias et à la société civile menacent non seulement les droits des personnes spécifiquement visées, mais aussi ceux de toute la population. Les droits à la liberté d'expression et l'accès à l'information doivent être respectés, protégés, promus et réalisés avant les élections, pendant le scrutin et après celui-ci.

Sur le plan de la réglementation, le Conseil national de la Communication a donné le ton lorsqu'il a présenté en octobre 2019 le nouveau code de conduite régissant le travail des journalistes pour la période électorale de 2020. Les médias n'avaient pas eu connaissance du contenu de ce code avant la réunion de présentation. Toutefois, tous les médias présents vont apposer sur place leurs signatures sur le document, hormis deux d'entre eux²⁷. Ce nouveau code stipule que les journalistes n'ont pas le droit de publier des résultats autres que ceux annoncés officiellement par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ou ses démembrements. Le texte prévient également qu'« en aucun cas » les résultats de sondages ne peuvent être considérés comme une source d'information pour les médias. Or l'accès à l'information et la fiabilité de celle-ci sont fondamentaux dans une période électorale. Les deux dispositions limitent l'accès à l'information des citoyens de façon injustifiée, en particulier dans les cas où les résultats pourraient être contestés.

²¹ Commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi, présentation orale lors de la 43^e session du Conseil des droits de l'homme, 9 mars 2020, <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=25694&LangID=F>

²² ONU OCHA, Burundi : Rapport de situation, 11 mars 2020, <https://reports.unocha.org/fr/country/burundi/#cf-3sNNNwY3gMnsxy2CMMtIgf>

²³ Pour plus de détails, voir Human Rights Watch, "We Let Our Children Go Hungry to Pay" Abuses Related to the 2020 Election Levy in Burundi, 6 décembre 2019, <https://www.hrw.org/report/2019/12/06/we-let-our-children-go-hungry-pay/abuses-related-2020-election-levy-burundi>

²⁴ International Crisis Group, Premier pas vers la réforme au Burundi : mettre un terme au système de contributions forcées, 8 avril 2020, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/burundi/n153-first-step-toward-reform-ending-burundis-forced-contribution-system>

²⁵ Amnesty International, Se soumettre ou fuir : La répression et l'insécurité poussent les Burundais·es à l'exil, 29 septembre 2017, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/7139/2017/fr/>

²⁶ Les autorités burundaises ont cherché à obtenir des informations de plus en plus détaillées sur l'identité ethnique du personnel local des ONG internationales. Pour plus de détails, voir Amnesty International, Burundi : Mettre fin à l'ingérence dans les activités des ONG, 10 mars 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/1919/2020/fr/>

²⁷ Il s'agit du Groupe de presse Iwacu et de la radio Isanganiro. Iwacu, « Code de conduite en période électorale : pas encore de signature d'Iwacu et Isanganiro », 17 octobre 2019, <https://www.iwacu-burundi.org/code-de-conduite-en-periode-electorale-pas-encore-de-signature-diwacu-et-isanganiro/>

De nombreux médias burundais restent toujours fermés, après la destruction de plusieurs stations de radio lors de la tentative de coup d'État de mai 2015. Le Groupe de presse Iwacu, un des rares médias qui peut continuer à travailler dans le pays, est confronté en permanence à de graves situations, avec notamment la disparition forcée présumée de son journaliste Jean Bigirimana depuis juillet 2016²⁸. Plus récemment, ce média a signalé fin mars que certains de ses journalistes avaient reçu des menaces de mort de la part d'un membre du parti CNDD-FDD et député de l'Assemblée nationale. Ce dernier les aurait menacés en proférant qu'il allait leur « écraser la tête », au motif qu'il contestait un récent article dans lequel il était accusé d'attaques sur des membres de l'opposition sans sa circonscription²⁹.

Le 30 janvier, quatre journalistes d'Iwacu Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Térence Mpozenzi ont été condamnés à deux ans et demi d'emprisonnement et à une amende d'un million de francs burundais (environ 525 dollars des États-Unis) pour « tentative impossible d'atteinte à la sûreté de l'État ». Ils avaient été arrêtés en octobre 2019 avec leur chauffeur Adolphe Masabarakiza, qui a été acquitté depuis, alors qu'ils allaient enquêter sur des affrontements dans la province de Bubanza. Les quatre journalistes ont fait appel de leur condamnation³⁰.

Les médias internationaux ont aussi beaucoup de mal à mener leurs activités au Burundi. La diffusion de la BBC et de Voice of America (VOA) est interdite dans le pays depuis leur suspension par le Conseil national de la communication (CNC) quelques jours avant la tenue du référendum constitutionnel en mai 2018. En mars 2019, le CNC a retiré l'autorisation d'exploitation à la BBC et a prolongé la suspension de VOA « jusqu'à nouvel ordre³¹ ». Au même moment, le CNC a interdit à tout journaliste travaillant au Burundi, qu'il soit burundais ou étranger, de fournir des informations pouvant être diffusées par ces deux radios.

RÉPRESSION CONTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Tout comme les médias, la société civile a un rôle vital à jouer notamment avant des élections, pendant un scrutin et après celui-ci pour informer les citoyens, leur donner la capacité de protéger leurs droits et recueillir des informations sur les atteintes à ces droits. Toutefois, la société civile indépendante et en particulier les défenseurs des droits humains sont sans cesse l'objet de répression depuis le début de la crise en 2015. La plupart des organisations de défense des droits humains qui ont été impliquées dans la campagne contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza et qui ont aussi été les plus critiques à l'égard du bilan du gouvernement en matière de droits humains ont été suspendues dès 2015 puis fermées par le ministre de l'Intérieur en 2016. Des dizaines de défenseur·e·s des droits humains ont quitté le pays après avoir été menacés ou agressés. Plusieurs organisations burundaises des droits humains continuent de travailler en surveillant la situation en matière des droits humains, en recueillant des informations dans ce domaine et en rendant compte de la situation dans le pays depuis leur exil. Toutefois, elles ne peuvent aujourd'hui quasiment plus offrir les nombreux services essentiels qu'elles fournissaient auparavant, comme le fait d'apporter directement de l'aide et du soutien aux victimes de violations des droits humains.

Dans un rapport officiel du gouvernement, de nombreux dirigeants de la société civile, journalistes et adversaires politiques qui avaient exprimé leur opposition à un troisième mandat du président Pierre Nkurunziza ont été accusés d'être membres

²⁸ Jean Bigirimana a été vu dans la dernière fois à Bugarama, dans la province de Muramvya le 22 juillet 2016. Il aurait été arrêté par des agents du Service national de renseignement (SNR). Malgré une enquête menée par Iwacu, il n'a jamais été retrouvé. Amnesty International, « Burundi. Un journaliste toujours porté disparu » 19 septembre 2016,

<https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/4832/2016/fr/>

²⁹ Iwacu, « Communiqué de presse : Un député menace de mort des journalistes d'Iwacu », 29 mars 2020, <https://www.iwacu-burundi.org/communique-de-presse-un-depute-menace-de-mort-des-journalistes-diwacu/>; Iwacu, « Cendajuru/Busoni – Intolérance politique : un phénomène inquiétant », 23 mars 2020, <https://iwacu.global.ssl.fastly.net/cendajuru-busoni-intolerance-politique-un-phenomene-inquietant/>

³⁰ Amnesty International, « Burundi. Emprisonnement de journalistes d'Iwacu, jour sombre pour la liberté de la presse », 30 janvier 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/01/burundi-jailing-of-iwacu-journalists-a-sad-day-for-press-freedom/>

³¹ Amnesty International, « Burundi. Les autorités tentent de réduire au silence les médias avec l'interdiction de la BBC et le maintien de la suspension de la VOA », 29 mars 2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/03/burundi-authorities-trying-to-silence-media-with-ban-of-bbc-and-continued-suspension-of-voa/>

d'un « mouvement insurrectionnel³² ». Même avant le début des manifestations en avril 2015 et la tentative de coup d'État manquée en mai, des dirigeants de la société civile avaient été accusés d'incitation à l'insurrection. En outre, les manifestations ont été qualifiées de « mouvement insurrectionnel ». Armel Niyongere, Vital Nshimirimana, Pacifique Nininahazwe, Marguerite Barankitse et Dieudonné Bashirahishize (des défenseur·e·s des droits humains) de même qu'Innocent Muhozi, Patrick Nduwimana, Bob Rugurika, Patrick Mitabaro, Anne Niyuhire, Arcade Havyarimana et Gilbert Niyonkuru (des journalistes) sont toutes et tous jugés pour "insurrection" et "organisation d'un coup d'État". La Cour suprême du Burundi a tenu une audience le 4 février 2020 dans le procès à leur encontre, en l'absence des accusés et sans représentants légaux³³. Le climat est donc actuellement loin d'être sans danger et propice au retour au pays des dirigeants de la société civile en exil.

La répression s'est poursuivie durant toute la crise avec plusieurs vagues de représailles contre les défenseur·e·s et militant·e·s des droits humains qui sont restés au Burundi. Pour la plupart, ces défenseur·e·s et militant·e·s des droits humains étaient moins connus que les dirigeants du mouvement de défense des droits humains. Leurs arrestations et condamnations ont envoyé un signal clair qu'aucun rapport indépendant concernant la situation des droits humains ne serait toléré.

Le 13 juillet 2017, Germain Rukuki, un défenseur des droits humains qui avait travaillé autrefois pour l'organisation de lutte contre la torture ACAT-Burundi, a été arrêté chez lui à Bujumbura. Germain Rukuki a été détenu et interrogé par le SNR sans la présence d'un avocat, puis incarcéré à la prison de Ngozi. Le 26 avril 2018, le jour anniversaire du début des manifestations, il a été déclaré coupable de « rébellion », « d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État », de « participation à un mouvement insurrectionnel » et d'« atteinte à l'autorité de l'État » et condamné à 32 ans de réclusion. Une partie des preuves à charge contre Germain Rukuki présentées par le parquet sont des courriels échangés entre lui et des membres du personnel de l'ACAT-Burundi à l'époque où l'association disposait de son agrément.

Nestor Nibitanga, ancien observateur régional de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), a été arrêté en novembre 2017 à son domicile à Gitega. Il a été conduit au siège du SNR à Bujumbura où il a été détenu au secret pendant deux semaines. En août 2018, il a été reconnu coupable d'« atteinte à la sécurité de l'État » et condamné à cinq ans de prison. En effet, le tribunal de grande instance de Mukuzi l'a accusé d'avoir préparé des rapports sur la situation des droits humains pour APRODH après que l'organisation a été fermée par le gouvernement. Or, il a affirmé au moment de son procès que le rapport trouvé sur une clé USB au moment de son arrestation n'était pas destiné à l'APRODH, mais à un réseau de défense des droits humains avec lequel il travaillait et qui était reconnu par l'État³⁴.

Trois autres défenseurs des droits humains – Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana – représentants locaux d'une organisation se nommant Paroles et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (PARCEM) ont également été arrêtés en 2017 et déclarés coupables en mars 2018 d' « atteinte à la sécurité de l'État ». Bien que leur condamnation ait été annulée en appel en décembre 2018, ils n'ont été relâchés qu'en mars 2019. En outre, l'organisation PARCEM a été suspendue par le ministre de l'Intérieur en juin 2019.

Suite à la décision du gouvernement burundais, le Bureau des droits de l'homme des Nations unies au Burundi a fermé ses portes en février 2019 après plus de deux décennies dans le pays. La Commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi n'a jamais eu le droit d'entrer au Burundi et ses membres ont été déclarés persona non grata. L'Union africaine dispose de quelques observateurs en matière de droits humains dans le pays. Toutefois, ils ne publient pas leurs rapports.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation des droits humains au Burundi avec la perspective des élections de 2020 n'est pas encourageante. Les droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion pacifique et d'accès à l'information continuent d'être fortement restreints à

³² République du Burundi, ministère de la Justice, Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur le mouvement insurrectionnel déclenché le 26 avril 2015, Rapport, Bujumbura, août 2015

³³ Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, OMCT/FIDH, « Burundi: Harcèlement judiciaire à l'encontre de douze défenseurs des droits humains en exil », 6 février 2020, <https://www.omct.org/fr/human-rights-defenders/urgent-interventions/burundi/2020/02/d25688/>

³⁴ Iwacu, « Cinq ans de prison ferme pour Nestor Nibitanga », 20 août 2018, <https://www.iwacu-burundi.org/cinq-ans-de-prison-ferme-pour-nestor-nibitanga/>

l'approche des élections. La société civile et les médias se heurtent à des obstacles les empêchant d'exercer leurs rôles de premier plan en tant que gardien et source d'information pour les citoyens. Le climat politique est conflictuel avec des attaques contre des opposants déclarés comme contre ceux qui ne suivent pas la ligne du parti. La violence perpétrée par les branches jeunesse des partis politiques et l'impunité dont bénéficient en particulier les membres des Imbonerakure sont alarmantes.

Outre les problèmes de droits humains existant actuellement au Burundi, le pays doit faire face, comme le reste du monde, à la menace posée par la pandémie de COVID-19 pour la santé publique. À l'heure où nous rédigeons ces lignes, le pays compte 11 cas confirmés de personnes infectées par le virus, dont un décès. Toutefois, le dépistage reste assez faible dans le pays. Au 24 avril, le ministère de la Santé a déclaré avoir conduit 452 tests. Le gouvernement n'a pas précisé si les milliers de personnes sorties de quarantaine avaient été testées ou seulement observées comme étant asymptomatiques³⁵. Au moment de la tenue des élections présidentielles, communales et législatives en mai 2020, la situation aura pu se dégrader fortement. Les autorités burundaises doivent être prêtes à s'adapter afin de protéger la santé de la population, en veillant à ce que toute mesure de lutte soit légale, nécessaire, proportionnée et destinée à répondre à un objectif légitime et pertinent : lutter contre le COVID-19, en empêchant notamment sa propagation, et prendre en charge les malades. Avec les élections sénatoriales prévues pour le 20 juillet 2020 et les élections des conseils et des chefs de collines/quartiers fixés pour le 24 août 2020, la situation devra être constamment révisée.

Mai 2020 pourrait constituer un tournant décisif pour le Burundi. Les autorités doivent garantir le respect total et effectif des droits humains de toutes et de tous avant les élections, pendant le scrutin et après celui-ci. Le nouveau gouvernement doit agir promptement pour rompre avec le passé, s'engager dans de véritables réformes en matière de droits humains, ouvrir l'espace politique et civique et collaborer à nouveau avec les organisations intergouvernementales régionales et la communauté internationale. De nombreuses réformes sont nécessaires pour garantir le respect total et effectif des droits humains pour tous les citoyens du Burundi. Parmi ces réformes, Amnesty International appelle le gouvernement du Burundi à privilégier les actions clés suivantes pour que les responsables de violations graves des droits humains soient amenés à rendre des comptes et pour créer un environnement propice à de tels changements :

- Mener dans les plus brefs délais des enquêtes impartiales, indépendantes et transparentes sur les atteintes aux droits humains, notamment celles dont sont victimes les membres de l'opposition. Les membres des forces de sécurité soupçonnés d'être les auteurs de telles violations ainsi que les supérieurs ayant ordonné ou toléré de tels crimes doivent être suspendus en attendant que soit diligentée une enquête ; et, lorsqu'il existe suffisamment de preuves recevables, poursuivre en justice les responsables présumés dans le cadre de procès équitables ;
- Veiller à ce que les membres des Imbonerakure ne participent pas aux opérations menées par les forces de sécurité et prendre des mesures pour empêcher les Imbonerakure de commettre des atteintes aux droits humains ;
- Mener dans les plus brefs délais des enquêtes impartiales, indépendantes et transparentes sur les allégations d'atteintes aux droits humains perpétrées par des membres des Imbonerakure ; et lorsqu'il existe suffisamment de preuves recevables, poursuivre en justice les responsables présumés dans le cadre de procès équitables ;
- Relâcher immédiatement et sans condition tous les journalistes et les défenseur·e·s des droits humains maintenus en détention pour avoir exercé leurs droits humains ;
- Permettre au Bureau du Haut-Commissaire des droits de l'homme (HCDH) et à d'autres observateurs indépendants, notamment les membres de la Commission d'enquête du Burundi, d'accéder librement au pays pour mener des enquêtes ;
- Permettre aux défenseur·e·s des droits humains, aux militant·e·s et aux médias de mener leur importante mission sans avoir à craindre d'être victime d'actes d'intimidation, de harcèlement et de représailles.

Amnesty International appelle les autorités burundaises à prendre des mesures urgentes pour que la population soit protégée contre une exposition évitable au COVID-19. Cela comprendrait de :

- Suivre en permanence la situation et s'adapter à ces évolutions si besoin ;
- Veiller à ce que toutes les mesures appliquées pour lutter contre la propagation du virus respectent les droits

³⁵ Le nombre total de tests effectués n'a pas été communiqué via les canaux officiels. Selon les chiffres publiés dans dix communiqués de presse du ministère de la Santé entre le 18 mars 2020 et le 17 avril 2020, seuls 188 tests ont été réalisés pendant cette période. De plus, les personnes en quarantaine ont été examinées pour voir si elles présentaient des symptômes. Quelques 204 tests ont été effectués les 18 et 19 avril 2020 et 60 tests les 22 et 23 avril 2020.

- humains des citoyens ; et dans le cas où les autorités prendraient des mesures pour riposter à la maladie, elles doivent toutes être légales, nécessaires et proportionnées ;
- Instaurer des mesures de protection suffisantes pour que la population soit protégée de l'exposition, notamment par une augmentation des dépistages, des mesures plus strictes de distanciation sociale et la fourniture d'équipement de protection aux travailleurs occupant des postes clés, notamment dans le contexte des actions de campagne et des opérations de vote.